



AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° LAS-0137-2

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 8 septembre 2025, le règlement suivant :

LAS-0137-2 Règlement modifiant le Règlement numéro LAS-0137 concernant les nuisances et abrogeant le Règlement numéro 2192 et ses amendements afin de modifier son titre et d'abroger l'article 43.

Ce règlement peut être consulté sur le site Internet de l'arrondissement de LaSalle ou en faisant une demande à cet effet par courriel à l'adresse greffe.lasalle@montreal.ca.

Ce règlement est entré en vigueur le 11 septembre 2025.

DONNÉ À LASALLE, ce 11 septembre 2025.

Simon Provost-Goupil
Secrétaire d'arrondissement